

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° I-2995

présenté par
M. Giraud

à l'amendement n° 1622 de Mme Louwagie

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Compléter l'alinéa 1 par les mots :

« hors tabac ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Habituellement, c'est l'indice « hors tabac » qui est utilisé pour les revalorisations. Le sous-amendement apporte cette précision à l'amendement.